

Bureau du 17 novembre 2003

Décision n° B-2003-1852

commune (s) : Albigny sur Saône - Champagne au Mont d'Or - Collonges au Mont d'Or - Couzon au Mont d'Or - Ecully - Fontaines sur Saône - Genay - La Tour de Salvagny - Limonest - Neuville sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Saint Cyr au Mont d'Or - Saint Germain au Mont d'Or - Saint Romain au Mont d'Or - Sathonay Camp - Tassin la Demi Lune

objet : **Opération programmée d'amélioration de l'habitat Coteaux Ouest-Monts d'Or et Franc lyonnais - Ajustement des crédits attribués au financement des subventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 novembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le présent rapport concerne l'augmentation des enveloppes financières prévues pour l'attribution de subventions aux propriétaires dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah) Coteaux Ouest-Monts d'Or et Franc lyonnais. Cette augmentation sera prise en charge sur le budget 2003.

Par sa délibération n° 2001-6224 en date du 22 janvier 2001, modifiée par sa délibération n° 2002-0659 en date du 9 juillet 2002, le conseil de Communauté a approuvé la mise en œuvre d'une Opah multi-sites dans différentes communes de l'ouest lyonnais : Albigny sur Saône, Champagne au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Ecully, Fontaines sur Saône, Genay, La Tour de Salvagny, Limonest, Neuville sur Saône, Rochetaillée sur Saône, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Sathonay Camp et Tassin la Demi Lune.

Engagée en 2001, l'Opah s'achèvera fin 2003. Il s'avère que la dynamique de réhabilitation est supérieure aux prévisions et que la fin prochaine de l'opération incite de nombreux propriétaires à faire aboutir leurs projets dans les derniers mois de l'opération.

Les projets de réhabilitation susceptibles d'être engagés avant la fin de l'année vont entraîner le dépassement des crédits initialement réservés par la Communauté urbaine.

Ces projets s'inscrivent dans les objectifs prioritaires de l'Opah et du programme local de l'habitat (PLH). Il s'agit essentiellement de la production de logements à loyers maîtrisés, de la mise aux normes de logements de propriétaires occupants modestes et de travaux sur les parties communes des copropriétés sensibles.

Les crédits prévus par la Communauté urbaine pour l'Opah Coteaux Ouest-Monts d'Or et Franc Lyonnais étaient de 421 370 €. Le besoin de crédits supplémentaires s'élève au total à 180 000 €.

Cette augmentation des enveloppes n'entraîne pas de demande de crédits supplémentaires au budget 2003 de la Communauté urbaine. En effet, les crédits inscrits et réservés pour les subventions aux propriétaires sont globalisés pour l'ensemble des interventions dans le parc privé. La sous-consommation d'ores et déjà prévisible pour certaines opérations permettra de dégager les fonds nécessaires ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2001-6224, n° 2002-0659 et n° 2003-1087 respectivement en date des 22 janvier 2001, 9 juillet 2002 et 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Accepte d'augmenter les crédits nécessaires à l'attribution de subventions aux propriétaires dans le cadre de l'Opah de 421 370 € à 601 370 €.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions d'attribution de subventions qui en découlent.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2003 - compte 657 280 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,